

Découverte du Pays de l'Orcq

Déjeuner en salle
suivi d'une croisière promenade

Programme :

1- Déjeuner au Port aux Perches

Vous êtes attendus à 12h30 au Port aux Perches afin de déguster le menu "Découverte".

2- Croisière promenade à bord du "Clignon"

Départ du bateau vers 16h00 pour une croisière commentée d'environ 1h30.
Dépose à l'écluse de La Ferté-Milon vers 17h30.



Menu Découverte

Accueil pétillant
et ses craquottes

Terrine de saumon

Fondant de volaille farci
et son duo de garnitures

Fromage

Dessert du jour

Vin à discrétion
(jusqu'au fromage)

Eau minérale à discrétion

Café

42 €

Tarif GROUPE : minimum de 40 participants

Pour votre matinée, nous vous conseillons :

- * Visite des usines élévatoires de Trilbardou : 06 88 60 66 19
- * Visite de La Ferté Milon avec L'office du Tourisme : 03 23 96 77 42
- * Le Château Royal de Villers-Cotterêts avec l'OTRV : 03 23 96 55 10
- * Le Château de Pierrefonds : 03 44 42 72 72
- * Les Caves du Champagne Levêque-Dehan : 03 23 70 32 41

Tarifs Groupes (+40 pers)

* La présente brochure s'adresse aux groupes.

Les tarifs indiqués sont valables à partir de 40 participants.

* De 30 à 39 participants : Majoration du tarif des prestations de 15% (ou regroupement à certaines dates sans supplément).

* Gratuité pour le(s) chauffeur(s) de bus

Accompagnateurs : 1 gratuité par tranche de 40 places payantes.

* Le prix des formules (menu + prestation) ne pourra être inférieur au prix affiché même en cas de changement du menu.

* Vin à discrétion : jusqu'au fromage (bouteilles retirées avant le dessert)

Conditions Générales de vente

1- Nos tarifs sont TTC et incluent les prestations décrites dans la brochure.

Le transport jusqu'au Port Aux Perches reste à la charge du client.

2- Toute réservation ne sera effective qu'à réception d'un virement ou d'un chèque d'acompte de 30% du montant total du devis.

La signature du devis ou son approbation par mail est obligatoire.

3- Annulation :

- 30 jours avant la prestation : remboursement intégral de l'acompte.

- De 29 à 15 jours avant la prestation : retenue de 30% du montant total de la prestation (=l'acompte).

- De 14 à 8 jours avant la prestation : facturation de 50% du montant total de la prestation.

- Moins de 8 jours avant la prestation : facturation de l'intégralité de la prestation.

4- Le jour de la prestation, en cas de participants absents, la facture reste intégralement dûe.

5- Paiement : Tout règlement s'effectue à l'ordre de : " SAS FCKN - Port Aux Perches " le jour de la prestation, sauf accord préalable.

* Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment et dans le bateau.

* Vous avez la possibilité d'apporter votre propre champagne, étiqueté, moyennant un supplément de 7€ par bouteille de 75cl (droit de bouchon).

* Le client est tenu de faire respecter l'ordre et d'assurer la bonne tenue de son groupe envers les tiers. Le client doit veiller à prévenir l'état d'ébriété de son groupe pour éviter tout débordement.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Port aux Perches - Brochure Groupes 2023 - Photos non contractuelles.
La direction se réserve le droit de modifier les menus et animations sans préavis.